

**Arrêté
fixant l'entrée en vigueur de nouveaux articles
de la Constitution cantonale**

Annexe 3a

du (date de l'arrêté)

Le Conseil d'Etat du canton du Valais

attendu que les nouveaux articles de la Constitution cantonale ont été acceptés en votation populaire le...;
attendu qu'aucune réclamation n'a été formulée en temps utile contre cette votation;
vu l'approbation de l'Assemblée fédérale du ...;
vu les articles 58 alinéa 2, 105 et 106 de la Constitution cantonale;
sur la proposition du ...,

arrête:

Article unique

Les nouveaux articles de la Constitution cantonale publiés au Bulletin officiel N° ... entrent en vigueur le...

Ainsi arrêté en Conseil d'Etat, à Sion, le ...

Le président Conseil d'Etat :

Le chancelier d'Etat :

**Arrêté
fixant l'entrée en vigueur de la loi ...**

Annexe 3b

du (date de l'arrêté)

Le Conseil d'Etat du canton du Valais

attendu que le ..., la loi ... a été publiée au Bulletin officiel pour être soumise au référendum avec indication du délai référendaire;
attendu qu'aucun référendum n'a été déposé en temps utile contre cette loi;
vu l'article 58 alinéa 1 de la Constitution cantonale;
sur la proposition du ...,

arrête:

Article unique

La loi ... publiée au Bulletin officiel N° ... du ..., entre en vigueur le...

Ainsi arrêté en Conseil d'Etat, à Sion, le ...

Le président Conseil d'Etat :

Le chancelier d'Etat :

**Arrêté
fixant l'entrée en vigueur de la loi d'application ...**

Annexe 3c

du (date de l'arrêté)

Le Conseil d'Etat du canton du Valais

vu les articles 31 alinéa 3 chiffre 1 et 58 alinéa 1 de la Constitution cantonale;
vu l'article ... de la loi ... du ... ;
sur la proposition du ...,

arrête:

Article unique

La loi ... est publiée au Bulletin officiel pour entrer en vigueur le...

Ainsi arrêté en Conseil d'Etat, à Sion, le ...

Le président Conseil d'Etat :

Le chancelier d'Etat :

**Arrêté
fixant l'entrée en vigueur du décret ...**

Annexe 3d

du (date de l'arrêté)

Le Conseil d'Etat du canton du Valais

vu les articles 32 alinéa 2 et 58 alinéa 1 de la Constitution cantonale;
vu l'article ... du décret ...;
sur la proposition du ...,

arrête:

Article unique

¹ Le décret ... sera publié au Bulletin officiel pour entrer en vigueur le ...

² Conformément aux termes de l'article 32, alinéa 2 de la Constitution cantonale, 3000 citoyennes ou citoyens actifs peuvent demander, dans les 90 jours qui suivent la publication, soit jusqu'au ..., que ce décret soit soumis au vote populaire. Dans ce cas, si le décret n'est pas ratifié, il perd sa validité.

Ainsi arrêté en Conseil d'Etat, à Sion, le ...

Le président Conseil d'Etat :

Le chancelier d'Etat :